

## Corporation de la Patrouille nautique de Lac-aux-Sables

Assemblée générale annuelle du 2 juin 2019

9 h 30

### 1) MOT DE BIENVENUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Dominique Lavallée, conseillère, à la municipalité de Lac-aux-Sables souhaite la bienvenue à la toute première assemblée générale annuelle de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables.

À titre de représentante de la municipalité sur cette corporation, elle officie la présente à titre de présidente de l'assemblée. Madame Katy Bacon agira à titre de secrétaire pour cette assemblée..

**En utilisant le principe du quorum qui est composé des membres présents, selon les règlements généraux à adopter, le quorum étant atteint, la rencontre est ouverte.**

Bien que la patrouille soit liée de près à la municipalité, nous apportons la précision que la patrouille ne gère pas les sites de mises à l'eau ni les tarifs de vignette qui s'appliquent.

Pour faire suite aux avis de convocation qui ont été postés aux détenteurs de vignettes 2018 un minimum de 10 jours avant la présente rencontre, je fais la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du comité provisoire
3. Historique menant à la création de la patrouille
4. Rapport d'activité 2016-2018
5. Adoption des règlements généraux
6. Présentation du budget 2019 et vérificateur
7. Élection des administrateurs
8. Recrutement de bénévoles
9. Processus de communication et envoi des avis de convocation
10. Prévention, bonnes règles de conduite.
11. Varia
12. Période de questions (15 minutes)
13. Levée de l'assemblée

### **2019-001-AGA**

*Il est proposé par madame Diane Durant, appuyé par monsieur Carol Denis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.*

*Adopté à l'unanimité.*

## **2) PRÉSENTATION DU COMITÉ PROVISOIRE**

Madame Dominique Lavallée, représentante de la Municipalité de Lac-aux-Sables, nommée par résolution du conseil;

Monsieur Jean-Louis Grosleau, représentant du Domaine Familial Grosleau, membre du grand groupe de travail sur la gestion des embarcations utilisant les rampes commerciales de mises à l'eau pour le lac aux Sables;

Monsieur Guy Lacoursière, représentant de l'ARPLAS qui a succédé à monsieur Guy Béliveau, sur le grand groupe de travail.

Monsieur Yvon Bourassa a participé au comité à titre de responsable des bouées et des opérations de patrouille. En tant que maire, il peut d'office assister à tous comités municipaux ou paramunicipaux. Il a cependant été nommé membre bénévole de la corporation par le comité provisoire.

Madame Katy Bacon est présente à titre de secrétaire d'assemblée. Elle est « prêtée » par la municipalité pour aider « administrativement » la corporation. Elle est membre bénévole de la corporation.

## **3) HISTORIQUE MENANT À LA CRÉATION DE LA PATROUILLE**

Un tour d'horizon de l'historique relatif à la navigation sur le lac aux Sables ainsi que des éléments qui ont mené à la création de la présente patrouille.

### **1986**

Sondage auprès de la population afin de connaître leur intérêt à ce que la municipalité réglemente les embarcations motorisées (95,90 % favorable à réglementer, 26,9 % de la population favorable à l'interdiction complète des embarcations à moteur).

### **1994-1996**

Deux consultations publiques et un comité pour établir les règles relatives aux embarcations motorisées. Modification du règlement fédéral pour fixer la limite de vitesse à 25 km/h sur le Lac aux Sables.

### **2004**

ARPLAS (octobre 2004) – Demande à la municipalité d'adopter un règlement interdisant la mise à l'eau des bateaux à moteur par les non-résidents à la descente municipale. De plus, s'assurer de la présence d'un gardien, tous les jours entre le congé de la Fête Nationale et la Fête du Travail pour mettre en application le règlement et de s'assurer de la présence d'un gardien à certaines heures convenables aux citoyens et résidents les fins de semaine des mois de mai, juin, septembre et octobre. Aussi, que la barrière soit cadenassée à tout autre moment.

### **2004 à 2008 :**

Démarches municipales pour la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable en utilisant l'approvisionnement en eau de surface,

Adoption 1<sup>re</sup> politique accès rampe de mise à l'eau (avril 2005)

CRPLAS (juillet 2005) : Création d'un comité de réflexion sur la protection du lac aux Sables découlant de la demande de mise en place de mesures proactives du MDDEP qui deviendra le comité consultatif en environnement (CCE) un peu plus tard.

Finalisation et acceptation par les ministères des travaux de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable.

### **2009-2013 :**

Mandat au comité consultatif en environnement pour l'élaboration d'une politique relative à la gestion des embarcations sur le Lac-aux-Sables (décembre 2009) et adoption du rapport en septembre 2012.

Modification politique accès rampe de mise à l'eau (horaire et tarification).

### **2014**

Création en août d'un groupe de travail sur la gestion des embarcations utilisant les rampes commerciales de mise à l'eau pour le lac aux Sables. (résol # 2014-08-267). Les intervenants font part des préoccupations de leurs organismes sur ce sujet qui seront par la suite étudiées par un groupe de travail restreint.

### **2015**

Le groupe de travail restreint dépose son rapport en juillet 2015 avec la proposition de création d'une association de plaisanciers qui aurait pour mandat d'opérer une patrouille qui pourrait faire de la sensibilisation auprès des « utilisateurs » du lac.

Le « *membership* » de la patrouille sera composé de tous les détenteurs d'une vignette pour embarcation, la corporation du Relais suggère de verser dans un fond réservé un montant de 20\$ par vignette émise. La municipalité pourrait faire la même chose.

Adoption de la nouvelle politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin en 2015 suite aux travaux du groupe de travail. Cette politique sera également appliquée par la Corporation du Camping le Relais, étant l'autre propriétaire, d'une rampe de mise à l'eau autorisée sur le Lac aux Sables à des fins commerciales. On retrouve dans la politique, la création du fonds réservé pour la mise en place d'une patrouille nautique

Adoption par le conseil de ville de la résolution # 2015-09-302 qui appuie le comité provisoire, nommé dans le procès-verbal du 16 juillet 2015 du groupe de travail restreint, dans ses démarches pour la constitution d'une personne morale sans but lucratif

indépendant. Cet organisme a pour objectif la création et la gérance d'une patrouille nautique sur le territoire de la municipalité, notamment sur le lac aux Sables.

### **2016**

Mai 2016, envoi de la demande d'enregistrement auprès du registraire des entreprises pour un organisme à but non lucratif nommé Corporation de la patrouille Nautique de Lac-aux-Sables.

Le 3 juin 2016, la Corporation est enregistrée officiellement.

Les buts de l'organisme sont :

4.1 Établir et organiser une patrouille nautique sur les plans d'eau du territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables, notamment le lac aux Sables;

4.2 Sensibiliser les riverains et les utilisateurs des plans d'eau de leurs droits, obligations et responsabilités;

4.3 Promouvoir les règles de sécurité et les règlements sur la navigation sur les plans d'eau et encourager les habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel notamment celui des rives et du littoral;

4.4 Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins de la corporation.

Ainsi que de réaliser tous les autres objectifs accessoires compatibles avec ces objets.

### **4) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2018**

Madame Lavallée donne la parole à monsieur Guy Lacoursière.

Le comité provisoire s'est rencontré à 6 reprises depuis l'incorporation avant la présente assemblée générale.

Depuis 2016, au moins 3 opérations de sensibilisation sur le lac sont réalisées à chaque saison.

En 2016, sept bouées sont mouillées (installées) sur le lac pour le début du balisage d'un corridor à 150 m de la rive. En 2017 et 2018, 3 nouvelles bouées par année sont ajoutées pour un total de 13 bouées. Pour le moment, il n'est pas prévu d'en ajouter d'autres

En 2018, pour faciliter l'installation, la municipalité réserve exclusivement à la patrouille le moteur 9.9 hp qui équipait l'embarcation municipale. Par la suite, un moteur plus adapté est acheté pour l'embarcation servant à faire les opérations de sensibilisation sur le lac (moteur de 20hp).

À chaque début de saison, les bouées sont vérifiées et mouillées.

À chaque fin de saison, les bouées sont levées, lavées et entreposées, toujours par l'équipe de bénévoles.

En 2018, la patrouille était présente lors de l'opération de nettoyage du fond de l'eau par une équipe de plongeurs de l'école de plongée Carlos Lopez.

#### **5) ADOPTION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Les règlements généraux proposés, tel qu'indiqué sur l'avis de convocation, sont accessibles sur le site internet de la municipalité. (Pour éviter les frais de photocopies et gaspillage). Ils sont basés sur le modèle standard de règlements généraux pour un organisme à but non lucratif mais adaptés à la réalité de notre patrouille.

Si des personnes veulent obtenir une copie papier, ils peuvent en faire la demande. Quelques copies sont également disponibles à l'entrée de la salle.

Certaines personnes, dont des utilisateurs des descentes pour lesquels leurs embarcations ne nécessitent pas de vignette (moteur électrique, canot, kayak, etc), étaient déçues de constater qu'ils ne peuvent participer à l'AGA. Nous tenons à préciser qu'effectivement pour la présente assemblée annuelle, seuls les détenteurs de vignettes composent les membres de la corporation. Selon le projet de règlement qui est soumis, toute personne qui veut devenir membre peut le faire moyennant une cotisation annuelle équivalente à la redevance versée pour une vignette. La personne qui contribue par cotisation devient un membre régulier et possède les mêmes droits au sein de la corporation que les détenteurs de vignette.

*CONSIDÉRANT le projet proposé de règlements généraux;*

*CONSIDÉRANT que les membres reconnaissent avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance;*

*CONSIDÉRANT que le comité provisoire a adopté le présent projet de règlements généraux;*

#### **2019-002-AGA**

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Béliveau, appuyé par monsieur Carol Denis et résolu que les règlements généraux # 2019-001 du 2 juin 2019 soient adoptés par l'assemblée des membres de la Corporation de la Patrouille Nautique tel que déposé.*

*ADOPTÉE à l'unanimité.*

#### **6) PRÉSENTATION DU BUDGET 2019 ET VÉRIFICATEUR**

Madame la présidente indique que les avoirs monétaires de la patrouille sont un fond réservé présent aux états financiers de la Municipalité de Lac-aux-Sables. Ce fonds a été

créé en vertu du règlement # 2015-525 de la municipalité de Lac-aux-Sables. Un montant de 20 \$ est versé dans ce fonds pour chaque vignette vendue par la municipalité et par la Corporation du Camping le Relais pour l'accès aux rampes de mise à l'eau.

Tel qu'indiqué aux règlements généraux, les états financiers sont audités à même ceux de la municipalité par un vérificateur externe. Donc, le vérificateur nommé par la municipalité est d'office le vérificateur de la corporation de la patrouille.

**Prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de la patrouille nautique**  
(Adoption par le comité provisoire le 16 mai 2019)

Solde de la réserve au 31 décembre 2018 (avant audit)		14 700,52 \$
<b>Revenu 2019</b>		
	Redevances (250 vignettes)	<b>5 000 \$</b>
<b>Dépenses 2019</b>		
	Opérations	- 400 \$
	Matériel Bouées	- 400 \$
	« Plate-forme flottante- quilles »	- 4 000 \$
	Vignettes achat (50%)	- 200 \$
	Matériel AGA et papeterie	- 400 \$
	Amortissement bouées	- 1 020 \$
	Frais d'enregistrement	- 52,70 \$
<b>Solde dépenses 2019</b>		<b>- 6 472,70 \$</b>
Solde exercice 2019	Revenus - dépenses	- 1 472,70
<b>Solde prévisionnel de la réserve au 31 décembre 2019</b>		<b>+ 13 227,82 \$</b>

**2019-003-AGA**

*Il est proposé par monsieur Denis Labonne. Appuyé par Guy Laforme et résolu que l'assemblée des membres de la Corporation de la patrouille de Lac-aux-Sables adopte les prévisions budgétaires 2019 présentant un revenu de 5 000 \$, un solde de dépenses de 6 472,70\$ et un solde de la réserve à la fin de l'exercice 2019 de 13 227,82 \$.*

*ADOPTÉE à l'unanimité.*

**7) ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

Madame Lavallée indique que pour le processus d'élection des membres complétant le conseil d'administration, il est proposé que madame Katy Bacon agisse à titre de présidente d'élection.

**LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION :**

*Les affaires de l'organisme sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres.*

*Parmi les administrateurs, un siège doit, obligatoirement, être occupé par une personne représentant la municipalité de Lac-aux-Sables dument autorisée par résolution du conseil municipal.*

*Sur le conseil d'administration, on retrouve*

- une (1) personne nommée par la municipalité de Lac-aux-Sables;*
- une (1) personne nommée par l'Association des résidents pour la protection du Lac-aux-Sables (ARPLAS);*
- une (1) personne nommée par les marinas opérant sur le lac aux Sables;*
- deux (2) personnes membres de la Corporation élues par l'assemblée.*

*Donc pour le*

- siège de la municipalité : Madame Dominique Lavallée;*
- siège de l'ARPLAS : Monsieur Guy Lacoursière;*
- siège représentant les marinas : Monsieur Jean-Louis Grosleau;*

*Le président d'élection ouvre la période de candidature pour les deux postes d'administrateur.*

*S'il n'y a aucune candidature, les membres du comité actuel actuel procéderont à une recherche de candidature avant la prochaine assemblée du conseil d'administration qui fera la nomination.*

**MONSIEUR JEAN-LOUIS GROSLEAU PROPOSE MONSIEUR CAROL DENIS;  
MONSIEUR CAROL DENIS PROPOSE NICO PIQUETTE;**

*Il n'y a pas d'autres candidatures soumises.*

*La présidente d'élection demande si les personnes nommées acceptent le mandat*

**M. DENIS ACCEPTE**

**M. PIQUETTE ACCEPTE**

*La présidente d'élection acclame les candidats élus. Félicitations.*

*Les officiers (président, vice-président, secrétaire, trésorier) seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.*

## **8) RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES**

Monsieur Jean-Louis Grosleau est invité à prendre la parole pour le prochain point.

Il remercie au nom des membres du comité provisoire, les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans les opérations de patrouille depuis que l'idée a été mise en place.

L'invitation est lancée aux membres à participer en tant que bénévoles. Parmi les tâches, on retrouve : Installation, enlèvement, nettoyage des bouées, patrouille de sensibilisation, aide pour la tenue de l'AGA, ou toutes autres tâches relatives à la patrouille.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec un membre du conseil d'administration, avec monsieur Yvon Bourassa ou encore en laissant vos coordonnées à la réception de municipalité de Lac-aux-Sables.

### **9) PROCESSUS DE COMMUNICATION ET ENVOI DES AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Guy Lacoursière poursuit.

La municipalité accepte qu'une section *Patrouille nautique* soit intégrée au site internet municipal. Donc toutes les informations relatives à la patrouille seront mises sur ce site.

De plus, tel que prévu dans les règlements généraux que l'assemblée vient d'adopter, les membres peuvent déterminer un mode d'envoi des avis de convocation.

Un avis public sera fait comme cette année dans l'Écho du lac incluant l'ordre du jour en plus de le mettre sur le site internet.

Pour éviter les frais de photocopies, timbres, enveloppes, etc. le comité propose que les avis de convocation soient transmis par courriel pour tous les membres qui auront donné une adresse courriel qui devient l'adresse déclarée. Pour les autres membres, les avis seront transmis par la poste à l'adresse postale indiquée sur le formulaire d'obtention de vignette.

Cependant, si l'assemblée le veut, elle peut également demander que les avis soient seulement par avis public dans le journal local et affiché sur le site internet de la municipalité

### **2019-004-AGA**

*Il est proposé par monsieur Jean-Yves Julien, appuyé par monsieur Pierre Bourget et résolu que l'assemblée générale des membres confirme que la transmission des avis de convocations pour les assemblées générales annuelles se fera par courriel aux membres ayant donné une adresse de ce type, sinon par la poste.*

*ADOPTÉE à l'unanimité.*

### **10) PRÉVENTION, BONNES RÈGLES DE CONDUITE**

Retour sur les règles de bonnes conduites par monsieur Jean-Louis Groleau.



Avant d'obtenir une vignette, un formulaire doit être lu et signé concernant les consignes de bon comportement du navigateur et les conditions de l'embarcation à maintenir. Les gens sont invités à les relire pour les garder en mémoire lors des sorties sur le lac.

Plus particulièrement, trois éléments qui sont extrêmement importants :

1-Il faut toujours se souvenir que le navigateur est responsable de sa vague.

2- Il faut toujours circuler sur le lac dans le respect des riverains. Il faut se souvenir que les sons voyagent sur l'eau beaucoup plus facilement que sur terre. (baisse le son de la musique, conversation, échappement (muffler), des moteurs) Et on évite les attroupements à proximité des rives.

3- Le lac aux Sables est **votre** verre d'eau. Pensez-y! On ne jette pas de déchets, (de toutes sortes, tant matériel qu'Humain!!!) pas de vidange d'huile ou des réservoirs de cabinet d'aisance dans l'eau s.v.p..

### **11) VARIA**

*Aucun point.*

### **12) PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

Quelques items sont discutés :

- Accent à mettre sur le civisme,
- Risque de perdre le privilège octroyé par la vignette,
- Faire parvenir aux propriétaires qui ne détiennent pas de vignette les consignes de bon comportement,
- Les attroupements qui nuisent à la quiétude, code civil,
- Transparence de l'eau,
- Pontons avec cabinets de toilette,
- Niveau d'eau, corridor de sortie.

### **13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Lavallée remercie les personnes présentes au nom du comité provisoire et au nom du nouveau conseil d'administration, de leur présence aujourd'hui.

### **2019-005-AGA**

*Il est proposé par monsieur Guy Béliveau, appuyé par madame Marie-Line Leduc et résolu que l'assemblée est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.*

*ADOPTÉE à l'unanimité!*

Un tirage de quelques prix de présence remis par la municipalité est fait pour remercier les membres.